

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

COMMUNE DE BERNARDSWILLER  
BAS-RHIN 67210

## RELEVAGE DE L'ORGUE STIEHR- ROETHINGER DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE NOTRE-DAME

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### R.C.

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

### DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le mardi 27 octobre 2020 à 12 heures

#### Maître d'ouvrage

Mairie de Bernardswiller  
Place de l'Église  
67210 BERNARDSWILLER  
**Téléphone** : 03 88 95 55 46  
**Courriel** : mairie.secretariat@bernardswiller.fr

#### Maître d'œuvre

Marc Baumann  
5, rue des Châtaigniers  
67360 GOERSDORF  
**Téléphone** : 06 09 38 61 68  
**Courriel** : baumann.marc@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

Article 1 Objet et type de la consultation	p. 2
Article 2 Forme condition et durée du marché	p. 2
Article 3 Contenu du plis	p. 3
Article 4 Jugement des offres	p. 3
Article 5 Négociation	p. 4
Article 6 Présentation des offres	p. 4
Article 7 Condition d'envoi ou de remise des offres	p. 6
Article 8 Renseignements complémentaires	p. 6
Article 9 Visite du site	p. 7
Article 10 Litige et différents	p. 7

### 1. OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION

**1.1.** La présente consultation a pour objet de choisir l'entreprise ou le groupement d'entreprises de facture d'orgues à laquelle ou auxquelles sera confié **le relevage de l'orgue Stiehr-Roethinger de l'église Notre-Dame de Bernardswiller 67210**

### 2. FORME CONDITION ET DUREE DU MARCHE

**2.1.** La consultation lancée sous la forme d'un marché passé sur procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**2.2.** Les travaux sont composés un 1 lot unique :

**2.3** Le groupement d'entreprises est autorisé. Il sera de type conjoint avec mandataire solidaire uniquement. Le mandataire sera obligatoirement désigné dans l'Acte d'Engagement.

Les sous-traitants seront désignés dans l'acte d'engagement et leurs références pour des travaux analogues précisées.

Le marché sera conclu, soit avec un entrepreneur unique, soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

L'opération comprend l'ensemble des études d'exécution, fournitures, prestations, travaux et essais.

**2.4** La durée du marché est conclue pour une durée ferme d'un an à compter de sa date de notification.

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution.

**2.5.** Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement administratif selon les délais de paiement en vigueur.

**2.6.** Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement

L'entreprise peut proposer un délai inférieur dans l'acte d'engagement. Les prix seront établis dans ces conditions.

Le délai de réalisation entre le démontage à l'église et le remontage à l'église ne pourra être supérieur à 12 mois (douze mois) à compter de la notification de l'ordre de service.

**2.7.** Délai de validité des offres : les offres resteront valables quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de réception des offres

### **3. CONTENU DU PLIS**

#### **3.1 Documents relatifs à la candidature**

##### **3.1.1 Liste des documents fournis aux candidats et pièces contractuelles**

**Le présent Règlement de la Consultation ( R.C.)**

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)**
- **Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F)**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**

**En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant doit transmettre les documents précités.**

### **4. JUGEMENT DES OFFRES**

L'évaluation de l'offre sera jugée comme suit :

- 1. Critères de prix (**40 %**). La note maximale sera attribuée à la proposition la plus basse et les autres seront calculées par interpolations linéaires, en donnant la note zéro à une proposition qui serait au double de la proposition la plus basse.
- 
- 2. Valeur technique de l'offre **60 %** ainsi répartie
  - a) Compléments pertinents par rapport au CCTP **15%** ; le mémoire qui s'en tiendrait à une paraphrase du CCTP obtiendrait la note 5 sur 15
  - b) Précision du mémoire technique **15%** en prenant en compte la qualité de l'argumentaire en particulier pour les prestations supplémentaires éventuelles.
  - c) Cohérence des sous-détails de prix **15%** (nombre d'heures, fournitures) ; ce critère prendra en compte les écarts pour chaque poste par rapport à la moyenne des offres, pour le nombre d'heures, les fournitures et les frais.
  - d) Planning prévisionnel des travaux **15 %**

Il sera avant tout tenu compte des garanties techniques et artistiques relevées dans les références des candidats concernant notamment des travaux similaires.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications des prix portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications et le montant du devis estimatif sera rectifié en conséquence.

Si le bordereau de décomposition du prix comporte des erreurs de multiplications, d'addition ou de report, elles seront rectifiées.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en serait pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire figurant dans l'acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 5. NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation avec les **trois** candidats les mieux classés à l'issue de l'examen de l'analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de négocier s'il considère, au vu des offres remises, d'attribuer directement le marché.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, et notamment sur le prix.

Un marché à prix global et forfaitaire sera passé avec l'entreprise retenue. Il n'est pas prévu d'indemnité pour les candidats non retenus.

### 5.1. Propriété intellectuelle.

Les projets des candidats non retenus demeurent leur propriété.

## 6. PRESENTATION DES OFFRES

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, les candidats téléchargeront gratuitement les dossiers de consultation sur le site d'annonces légales : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Les candidats auront à produire, pour chaque lot auquel ils soumissionnent, un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- les pièces justificatives,

- un projet de marché,
- des documents explicatifs joints au projet de marché.

### **6.1. Pièces justificatives**

Justifications à produire prévues aux articles 44 et 48 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- . Le candidat devra fournir : copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- . Le candidat devra compléter et signer les formulaires joints :  
DC1 ou lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ;  
DC2 ou déclaration du candidat ;

A compléter notamment dans le DC2 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices (DC2, rubrique D-1).
- Description des moyens humains et matériels généraux dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature (DC2, rubrique E).

Les références des candidats ainsi que des membres du groupement seront considérées. Les références des sous-traitants seront prises en compte uniquement si les sous-traitants sont déclarés (DC4 à joindre à l'offre).

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ou équivalent DC6 ;

- Attestations ou certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou État annuel des certificats reçus (DC7) (ou tout document équivalent en cas de candidat étranger).

Les candidats devront également fournir :

- une présentation des moyens humains, matériels et financiers dont dispose la société
- des références pour des prestations de même nature datant de moins de trois ans.

### **6.2 Projet de marché**

- **L'Acte d'Engagement (A.E.) complété et signé tel qu'il est contenu dans le présent dossier de consultation.**
- **Le Règlement de la Consultation (R.C.) signé et accepté sans réserve par le candidat**
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) signé et accepté sans réserve par le candidat**
- **Le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire complété et signé par le candidat**
- **Un mémoire technique descriptif complet et précis par poste suivant le plan du C.C.T.P.**

- **Une proposition de contrat d'entretien**

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant doit transmettre les documents précités.

## **7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### 7.1. Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour  
**Relevage de l'orgue Stiehr/Roethinger de l'église Notre-Dame de  
Bernardswiller 67210**

**NE PAS OUVRIR**

L'offre est à remettre à l'adresse suivante :

**Mairie de Bernardswiller  
Place de l'Église  
67210 BERNARDSWILLER**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenue

Le soumissionnaire peut transmettre son offre par voie électronique sur la plateforme [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris.

## **8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements administratifs complémentaires, les candidats pourront s'adresser à :

**Mairie de Bernardswiller  
Stéphanie JUNGBLUTH, secrétaire de mairie  
Tél. : 03.88.95.55.46/ Courriel : [mairie.secretariat@bernardswiller.fr](mailto:mairie.secretariat@bernardswiller.fr)**

Pour obtenir des renseignements techniques complémentaires, les candidats pourront s'adresser à :

**Monsieur Marc BAUMANN, [baumann.marc@wanadoo.fr](mailto:baumann.marc@wanadoo.fr) ☎ 06 09 38 61 68**

## **9. VISITE DU SITE**

Les demandes pour se rendre sur le site du projet devront être effectuées à la mairie.  
Horaires

## **10. LITIGES ET DIFFERENTS**

En cas de litige, résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Strasbourg.

Lu et accepté par l'Entrepreneur

